

# CHEVELURE, BARBE

Voir les versets relatifs

Les anciens Hébreux considéraient que l'abondance de la chevelure et le développement de la barbe étaient pour l'homme un élément de beauté. Absalom, type de l'Israélite élégant, portait une longue chevelure, que l'on coupait une fois par an, en telle abondance qu'on pouvait la peser ([2Sa 14:26](#)). L'historien Josèphe raconte que de jeunes nobles parmi les écuyers de Salomon mettaient tellement de poudre d'or dans leur chevelure que leurs têtes étincelaient aux rayons du soleil (*Ant.*, VIII, 7:3).

Après l'exil, les prêtres ne devaient ni se raser les cheveux ni les laisser croître : ils les coupaient ([Eze 44:20](#)) ; au temps de saint Paul, c'était une honte de laisser croître ses cheveux ([1Co 11:14](#)). La calvitie était une disgrâce ([Esa 3:24](#)) ou un sujet de moquerie, comme le montre l'anecdote d'Elisée raillé par de mauvais garçons (2Ro 2:23) ; elle pouvait être considérée comme étant en rapport avec la lèpre ([Le 13:40](#) et suivants). Les cheveux noirs ou foncés étaient particulièrement admirés ([Ca 5:11 7:6](#)) ; mais les cheveux blancs de la vieillesse étaient grandement honorés ([Le 19:32](#), [Pr 16:31 20:29](#), Sir 6:18, cf. Sag 2:10).

La représentation de Dieu comme un vieillard à cheveux blancs se trouve dans [Da 7:9](#), cf. [Ap 1:14](#). Les femmes ont toujours porté une longue chevelure ([Ca 4:1 5:11](#), [Ap 9:8](#)) que l'on pouvait arranger et parer (2Ro 9:30, [Jug 10:3 16:8](#)) et même artificiellement onduler ([Esa 3:24](#)). Les apocryphes décrivent l'un des frères martyrs subissant la torture du scalp (2Ma 7:7), et Judithsaisissant par les cheveux la tête d'Holopherne pour le décapiter ([Jug 13:7](#)).

Le Lévitique interdisait aux Israélites de se couper en rond les coins des cheveux ou de la barbe ([Le 19:27 21:5](#)). Cette interdiction était une réaction contre les coutumes païennes des peuples du voisinage, chez lesquels les jeunes gens conservaient des mèches de cheveux sur les tempes, devant les oreilles, mèches qu'on rasait solennellement lors des cérémonies d'initiation de ces jeunes gens au rôle d'homme, cérémonies à la fois idolâtres et immorales.

Les prophètes flétrissent les peuples païens comme ceux qui se rasent les tempes ([Jer 9:26 25:23](#)) ou se coupent les coins de la barbe ([Jer 49:32](#)), signe visible de paganisme ; les Israélites devaient se distinguer d'eux et repousser de pareils usages. C'est à cause de ce précepte qu'aujourd'hui encore certains Juifs orthodoxes conservent une sorte d'accroche-coeur ; le Talmud parle de la mèche de cheveux de l'occiput, le Coran de la mèche frontale, par laquelle les bédouins musulmans pensent que Mahomet les prendra pour les porter au ciel : comp. les prophètes ainsi enlevés dans une vision ([Eze 8:3](#), Be 1:36).

Les Assyriens portaient leur chevelure en longues tresses (Hérod., I 195) ; de même les Arabes ; comp. Samson ([Jug 16:13,19](#)). En Egypte les femmes portaient de longues chevelures ; les hommes se rasaient ([Ge 41:14](#)) mais portaient de fausses barbes dont la longueur était proportionnée au rang et à la dignité de chacun. Les peignes étaient en usage en Egypte et devaient l'être également en Palestine. (cf. [2Sa 19:24](#)) Le rasoir du barbier apparaît dans [Eze 5:1](#). (cf. [Esa 7:20](#)) Hérode le Gd se teint les cheveux en noir pour se donner un air plus jeune (Jos., Ant., XVI, 8:1). De légers ornements de métal, voire même des monnaies d'or et d'argent, sont parfois portés dans les cheveux ([Esa 3:18](#) et suivants).

Vu l'importance des soins donnés à la chevelure et à la barbe, la plus grossière insulte qui pourra être faite à quelqu'un sera de lui raser la chevelure ou de lui couper la barbe ([2Sa 10:4,5](#), [Esa 7:20 50:6](#)). Une chevelure rasée, une barbe coupée seront aussi un signe de deuil ([Jer 7:29 16:5 48:37](#), [Am 8:10](#)) ou de douleur ([Esa 15:2](#)). S'arracher tes cheveux et la barbe ou les laisser en désordre sera l'expression la plus vive de la tristesse ([2Sa 19:24](#), [Esd 9:3](#), Add. [Est 4:13](#)). Dénouer les cheveux d'une femme sera une marque d'humiliation ([No 5:18](#)), qui peut être aussi volontaire ([Lu 7:38](#)).

Les signes extérieurs du naziréat (voir ce mot) étaient l'abstention totale de vin et de la coupe des cheveux. La consécration du nazir à l'Éternel pouvait être temporaire ou perpétuelle ; primitivement, elle était temporaire et résultait d'un vœu fait en telle ou

telle circonstance particulière (deuil, voyage, souhait à réaliser, etc.), et par lequel le nazir s'abstenait de toute impureté, de façon à être en contact immédiat avec Dieu ([No 6:1,21](#)). Quand le voeu était accompli, le nazir pouvait boire du vin et couper sa chevelure, qui était jetée dans le feu destiné au sacrifice d'actions de grâces (verset 18). Si, au cours de son voeu, le nazir contractait une souillure, par suite du contact d'un mort par exemple, il devait se raser à nouveau et la période recommençait ([No 6:9-12](#)).

Les offrandes de cheveux furent assez fréquentes dans l'antiquité, à cause de l'idée qu'une certaine partie de la vie de l'homme résidait dans sa chevelure. Le sang était l'objet de la même conception, mais les offrandes sanglantes ne purent pas se maintenir avec le développement de la civilisation ; tandis que les offrandes de cheveux n'avaient rien de barbare ; aussi se sont-elles maintenues à travers les siècles et sont-elles même entrées dans certains rituels chrétiens comme la tonsure des prêtres et des nonnes (voir Robertson Smith, *Rel. Sent.*, IX).

Avant de libérer un prisonnier, les Arabes coupaient un morceau de sa chevelure et la conservaient comme preuve qu'il avait été en leur pouvoir ; ils plaçaient aussi dans leur propre coiffure la chevelure de tel ou tel grand chef militaire. Ceci explique l'histoire de Samson qui, consacré à Dieu dès sa naissance par sa mère ([Jug 13:6](#)), a perdu sa force le jour où ses adversaires ont réussi à lui couper les cheveux ([Jug 16:17-19](#)), lui faisant en même temps violer ses promesses et perdre le bénéfice des grâces spéciales qui s'attachaient à son voeu ; la force revenait à Samson au fur et à mesure que la chevelure repoussait (verset 22), c-à-d. que l'accomplissement de son voeu rétablissait le contact avec Dieu.

Bref, les cheveux « étaient considérés tout particulièrement comme le siège des influences spirituelles, bonnes ou mauvaises : ainsi le lévite se rasait avant de se consacrer à Yahvé » ([No 8:7](#)) (Bbl. Cent.). Mais il ne semble pas possible de donner une explication très sûre du voeu de saint Paul à Cenchrées où il se fit, lui aussi, couper les cheveux ([Ac 18:18](#)), à moins que ce ne fût Aquilas, car la construction de la phrase pourrait se rapporter à celui-ci.

Pour marquer la dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme, saint Paul ([1Co 11:16](#)) estime que la chevelure féminine est un voile naturel qui préfigure en quelque sorte le voile dont il sied aux femmes honorables de se couvrir en public ; l'homme, au contraire, portera la tête découverte comme signe de son indépendance sociale ; loin d'être un ornement, la chevelure de la femme devra donc l'inciter à la modestie, et il conviendra tout spécialement d'éviter la recherche dans l'arrangement des cheveux par les tresses et ondulations ([1Ti 2:9, 1Pi 3:8](#)).

A propos des cheveux, Jésus donne deux fois une leçon sur la Providence et la puissance de Dieu ([Mt 5:38 10:30](#)). Mce M. et Jn L.

*Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN*

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



22 PARTAGES